

CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2024 - 33 du 6 décembre 2024

Objet : : Présentation du bilan de mandat de la Directrice 2022-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 novembre 2024.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Thomas Vatel
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika,
Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

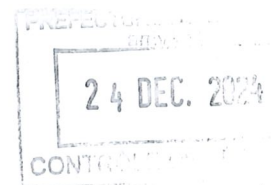
Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- La délibération n°2021-14 du 13.04.2021 prenant acte de la présentation par Mme Marie-Laure Atger du projet d'orientation 2022-2024 « Le château comme outil de développement territorial »,
- La fin du mandat de direction de Mme Marie-Laure Atger au 31 décembre 2024,
- La présentation en séance du bilan du mandat par Mme Marie-Laure Atger,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Prend acte de la présentation du bilan de direction 2022-2024.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

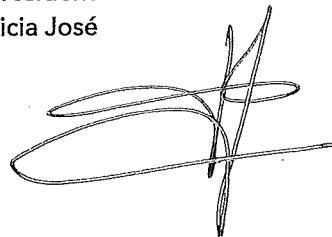
Votes pour : 15

DU VAL D'OISE
le

21 DEC. 2024

LE D

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le